



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CREUSE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Procédures Environnementales
Affaire suivie par Brigitte VINCENT
☎ 05.55.51.58.81
Mel : brigitte.vincent@creuse.gouv.fr

Guéret, le **16 OCT. 2017**

Monsieur le Président,

Suite à mon courrier en date du 29 septembre 2017 et à un échange téléphonique entre votre collaboratrice, Mme BACCELLI, et mes services concernant l'enquête publique que je vais être amené à organiser sur votre projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Puits Quatre », commune de Saint-Médard-La-Rochette, je vous confirme que le dossier qui sera mis à la disposition du public comprendra :

- la demande initiale, accompagnée des éléments de la première enquête publique (avis des services - y compris celui de l'autorité environnementale -, rapport et conclusions du commissaire enquêteur) ;
- un dossier complémentaire composé des pièces qui m'ont permis de vous délivrer le permis modificatif référencé PC 023 105 13 A0001 MO2 du 31 janvier 2017 ;
- et une note mettant en perspective les caractéristiques actuelles du permis de construire par rapport aux éléments originellement portés à la connaissance du public (technologie finalement retenue, nombre de panneaux, locaux annexes, etc).

S'agissant d'un élément destiné à permettre la bonne compréhension de l'évolution du projet depuis l'époque où il a donné lieu au permis de construire initial (2012), je compte que vous voudrez bien rédiger cette note et me la transmettre dans les meilleurs délais. Il conviendra également de veiller à l'assortir (si c'est bien le cas) d'une conclusion circonstanciée tendant à établir que l'impact environnemental du projet est équivalent - voire moindre -, dans sa forme actuelle que dans celle qui a été soumise à enquête publique du 6 mars au 5 avril 2012.

Je suis, naturellement, ouvert à toutes les suggestions complémentaires que vous pourrez me faire sur ce sujet, étant précisé que je joindrai moi-même à la procédure une fiche récapitulant les différentes étapes juridiques qui permettent d'établir que le permis de construire demeure valide.

Je vous précise que, dès que ces éléments me seront parvenus, je solliciterai M. le Président du Tribunal administratif de Limoges afin qu'il désigne un commissaire enquêteur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Olivier MAUREL

Monsieur Daniel BOUR
Président de la SASU « GDSOL OMEGA »
33, rue du Louvre
75002 – PARIS

Copie transmise pour leur information à :

- * Mme la Sous-Préfète d'Aubusson ;
- * M. le Directeur Départemental des Territoires de la Creuse.